

**DÉCISION N° 2022 – 14
FIXANT LA COMPOSITION
DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
DES EHPAD FAUQUET ET ROSENBERG**

**Le Directeur par intérim du Centre Hospitalier Intercommunal Caux Vallée de
Seine**

Vu les articles L 311-6 et D 311-3 à D 311-32-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la décision n°2013-01 portant sur les modalités de composition du Conseil de la Vie Sociale du Centre Hospitalier Intercommunal Caux Vallée de Seine,

Vu les élections du Conseil de la Vie Sociale de juin 2022,

DECIDE

Article 1 - De fixer ainsi la composition du Conseil de la Vie Sociale (CVS) :

RÉSIDENCE ROSENBERG LILLEBONNE :

REPRÉSENTANTS DES RÉSIDENTS

- Monsieur BREHIER Patrice
- Monsieur CHEMIN Raymond
- Madame MORVAN Denise

REPRÉSENTANTS DES FAMILLES

- Monsieur CAMOREYT Laurent
- Monsieur LIAUDET Fabrice
- Monsieur MARTIN Jean
- Monsieur MORISSE Jean-Pierre

RÉSIDENCE FAUQUET BOLBEC :

REPRÉSENTANTS DES RÉSIDENTS

- Monsieur ANTHORE Alain
- Madame BRIGATO Jeannette

REPRÉSENTANTS DES FAMILLES

- Madame RENIER Véronique
- Madame CUILLIER Bernadette
- Madame DOUVILLE Sophie

REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS

Composantes FO :

- Madame FLEURY Anne-Marie, titulaire
- Madame LLOBERA Cathy, suppléante

Composantes CFDT :

- Madame LEBLOND Valérie, titulaire
- Madame BENARD Linda, suppléante

REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

- Madame DELAHAYE Françoise, titulaire
- Madame FERMENT Irène, suppléante

AVEC VOIX CONSULTATIVE

- Monsieur RIFFLET Jérôme, Directeur par intérim du CHI Caux Vallée de Seine
- Monsieur GLOAGUEN Jonathan, Directeur des soins

INVITÉS

- Madame MASSIF Nicole, Personne Ressource
- Monsieur BARBRY Germain, Responsable Logistique et Hôtelier
- Madame ROLLAND Charlotte, Coordinatrice EHPAD
- Madame BLONDEL Angélique, Cadre supérieur de santé
- Madame LANDRIN Anne, Responsable Clientèle/Facturation.

D'autres personnes peuvent être invitées par le Président au regard de l'ordre du jour.

Article 2 - Cette décision est susceptible de recours dans un délai de 2 mois soit par un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur par intérim ou un recours administratif auprès du Tribunal Administratif de Rouen.

Lillebonne, le 30 Juin 2022

Le Directeur par intérim du Centre Hospitalier
Intercommunal Caux Vallée de Seine

Jérôme RIFFLET



